

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/MA/JB

N°96/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association Contre courant d'un contrat de cession pour une rencontre musicale avec l'artiste Sonny Troupe dans le cadre du Printemps du MAAG, le 30 mars 2023 à la Maison des habitants Louis Aragon.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre des actions proposées par la Maison des Arts, la Ville souhaite faire appel à l'association Contre courant pour l'organisation d'une rencontre musicale avec l'artiste Sonny Troupe, le 30 mars 2023 à la Maison des habitants Louis Aragon,

Considérant la proposition de l'association Contre courant.

DECIDE

- **De signer** avec l'association Contre courant, sise 105 Boulevard Pierre et Marie Curie - 31200 Toulouse, le contrat de cession joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 400 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 13 mars 2023

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **20 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **22 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corinne TALLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Contre courant d'un contrat de cession pour

Objet de l'acte : une rencontre musicale avec l'artiste Sonny Troupe dans le cadre du
Printemps du MAAG, le 30 mars 2023 à la Maison des habitants Louis
Aragon.

=====
Date de décision: 13/03/2023

Date de réception de l'accusé 20/03/2023

de réception :

=====
Numéro de l'acte : 2023DECISION96

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230313-2023DECISION96-AI

=====
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

=====
Nom du fichier : Décision 96.pdf (99_AI-095-219502770-20230313-2023DECISION96-
AI-1-1_1.pdf)

NOV 2023

10/11/2023